

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2022/09/20-05-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 septembre 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu la délibération 2022/07/19-11 du Conseil d'administration en date du 19 juillet 2022 relative à la Campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2022-2023,
Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique en date du 15 septembre 2022,

DECIDE :

OBJET : Campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2022/2023 : complément

Le Conseil d'administration approuve la demande complémentaire formulée par l'IUT de modification de tarifs pour le DESU Gestion des Opérations Logistiques (G.O.L.).

Cette modification est proposée pour une mise en concordance, suite au référentiel de France Compétence du 27 juillet 2022, avec les financements des contrats d'apprentissage confié aux opérateurs de compétences.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 24

Fait à Marseille le 20 septembre 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT - Campagne 2022-2023_Complément

Avis Favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 15 septembre 2022

Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Date Conseil de composante	Observations
IUT	DESU	Gestion des Opérations Logistiques (G.O.L.)	<p>Changements de tarifs :</p> <p>Nouveau tarif proposé : Apprentissage : 7 554 C FC : 7 900 C</p> <p>Ancien tarif : Apprentissage : 8 108 C FC : 9 834 C</p>	07/07/2022	